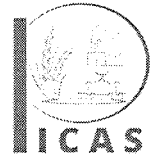


REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana



MINISTRE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

PROJET POLE INTEGRE CROISSANCE AGROINDUSTRIELLE DANS LE SUD (PICAS-1)

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°06-23/MINAE/SG/DGA/PICAS-1
SERVICES DE CONSULTANTS (Bureau de Consultants)**

Référence de l'accord de financement : P-MG-A00-007
N° du Prêt : 2100 150 042 993

1. Le Gouvernement Malagasy a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet Pole Intégré de Croissance Agroindustrielle dans le Sud (PICAS-1), et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat de services de consultants pour : **L'ETUDE D'IMPLANTATION DES DEUX FORAGES A GROS DEBIT A MULTIPLE USAGE DANS LA REGION ANDROY DANS LE CADRE DU PROJET PICAS-1.**
2. Les services prévus au titre du contrat comprennent la localisation dans les deux plaines cibles, les lieux d'implantations des forages ayant une potentialité répondant au multiple usage escompté en termes de quantité et de qualité ; l'évaluation du nombre de forage nécessaire dans le cas où la potentialité d'un forage ne satisfera pas les besoins et l'étude d'adéquation des ressources et besoins.
La durée d'exécution du contrat est estimée à quarante-cinq (45) jours calendaires.
La période envisagée pour le démarrage des services est le mois de Mars Année 2024
3. La Cellule d'Exécution du Projet PICAS-I invite les Consultants (firmes) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés (firmes) doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences, démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les pièces suivantes : (i) une lettre de manifestation d'intérêt adressée à Monsieur le Coordonnateur du projet avec une présentation de la firme ; et (ii) les références des missions similaires réalisées qui doivent faire ressortir pour chaque mission : (a) l'intitulé de la mission, (b) description des tâches réalisées, (c) le nom, l'adresse et les contacts du client, (d) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (e) le montant du contrat, (f) la liste des personnes clés ayant réalisées la mission..etc. Les consultants (firmes) peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

N.B : chaque référence similaire sera résumée dans une fiche et ne sera prise en compte dans l'évaluation que si le candidat y joint les justificatifs comprenant les certificats de service fait et/ou attestation de bonne fin, et l'identité et les coordonnées des clients pour les vérifications éventuelles des informations fournies.
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Cadre des passations des marchés pour les projets financés par la Banque Africaine de Développement, édition Octobre 2015 » qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection sera fondée sur les qualifications des consultants (SQC).

Critères de sélection :

Les consultants seront évalués sur la base de leurs dossiers de candidature, suivant les critères et le barème de notation ci-après.

Critères / Sous critères			Note / 100
		Sous critère	Critère
(i)	Expérience générale du consultant.		20 points
1)	Ayant réalisé des missions comprenant l'élaboration d'identification des points favorables à l'implantation des forages à gros débit et à multiple usage, comme ouvrage de captage des eaux souterraines pour irrigation et AEP. 2 points par mission similaire.	10 points	
2)	Avoir réalisé des missions comprenant l'élaboration des prospections hydrogéologiques et géophysiques pour l'identification des points potentiels à l'implantation des forages : 2,5 points par mission similaire.	5 points	
3)	Avoir réalisé des missions comprenant l'élaboration d'études pour la conception de réseau de distribution d'eau issue de forage pour irrigation et AEP, y compris tous les ouvrages connexes tels que : conduites et divers éléments d'ouvrages Génie Civil : 2,5 points par mission similaire.	5 points	
(ii)	Expérience spécifique relative aux tâches à effectuer décrites dans les TDR.		70 points
1)	Avoir réalisé au moins (02) fois à l'élaboration de méthodologie pour la mise en œuvre de mission sur la base des attributions décrites sur les TDR : 10 points par mission similaire. Moins de 2 fois : 0 points	20 points	
2)	Avoir réalisé au moins (02) fois à la capitalisation des informations connues et disponibles (Études ; prospections ; cartes ; etc.) auprès des organismes, institutions et projets liés à l'objet de l'étude : 10 points par mission similaire. Moins de 2 fois : 0 points	20 points	
3)	Avoir réalisé au moins (02) fois des consultations publiques en vue de collecter les préoccupations de la population et autorités locales pour la mise en œuvre du projet : 5 points par mission similaire. Moins de 2 fois : 0 points	10 points	
4)	Avoir réalisé au moins (02) fois à évaluer l'étude de faisabilité de mise en place du MUS ; mener une prospection géologique approfondie de zone d'études ; effectuer les diverses opérations d'analyse de photo-interprétation d'identification géologique, d'inventorier les points d'eau, procéder à l'acquisition des données de sous-sol par géophysique et l'essai de pompage : 10 points par mission similaire. Moins de 2 fois : 0 points	20 points	

(iii)	Connaissance de la région.		10 points
	Avoir réalisé au moins (02) fois à des missions à Madagascar au profit d'institutions publiques ou privées à des prestations liées aux domaines de projet décrits dans les TDR : <i>5 points par mission similaire.</i> Moins de 2 fois : <i>0 points</i>	<i>10 points</i>	
TOTAL			

Les expériences des consultants seront évaluées sur la base des justifications fournies. La note minimale requise pour être éligible est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à soumettre une proposition technique et financière et à négocier le contrat. En cas de consultants classés 1er ex-æquo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé d'expériences évaluées pour les critères N° (ii) sera sélectionné.

Le consultant retenu devra fournir les preuves complémentaires de qualification et d'expériences jugées nécessaires.

5. Les consultants intéressés peuvent obtenir les termes de références complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de huit (08) heures à douze (12) heures et de quatorze (14) heures à dix-sept (17) heures, heures locales. Les termes de références sont disponibles à la demande à l'adresse : rpm.picas1@gmail.com
6. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 Février 2024 DIX (10) heures** et porter expressément la mention « Manifestation d'intérêt pour l'Etude d'implantation des forages à gros débits à multiple usage dans la région Androy dans le cadre du projet PICAS-1 ».
7. La langue du travail sera le français.

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du projet PICAS-I
 Adresse : Amparihy Tolagnaro 614-Fort Dauphin-Madagascar
 E-mail : cp.picas1@gmail.com avec copie rpm.picas1@gmail.com

Fort Dauphin, le 16 Janvier 2024

Le Coordonnateur de projet



ANDRIAMAMPIONONA Pierrot Philippe